

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Commandement de la Gendarmerie Nationale
Deuxième mise en demeure n°02 avant résiliation

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant sur réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché n° 2792/0113 du 27/05/2021, portant sur Lot N°03 :Travaux de menuiserie au niveau de la cité 470 logements à la wilaya d'Alger, conclu avec **L'entreprise EL FADJR ETPH BEN ALI MOHAMMED SAID** dont le siège social cité centre Wilaya d'Illizi, cette dernière est mise en demeure N°02 pour le non-respect de ses obligations contractuelles.

A Cet effet, **L'entreprise EL FADJR ETPH BEN ALI MOHAMMED SAID** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.